



Paris, le 8 septembre 2006

DESTINATAIRES :

DTZ :

Pour diffusion aux responsables des juges TeamGym

COMITES REGIONAUX :

Pour diffusion aux clubs

Fédération Française de Gymnastique

Réf : JC/AS/GSA 222-2006

Service Sport

Objet : Additif au code de pointage TeamGym

▼
Fédération fondée
le 28 septembre 1873.
reconnue d'utilité publique

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de trouver ci-joint l'additif au code de pointage TeamGym. Ces précisions sont applicables depuis le 1^{er} septembre 2006.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos meilleures salutations.

Jean-Claude Jacquetin
Directeur Technique National

Copie : Jacques Rey – Pierre Henri Bourlier – Anne Marie Lemètre – Jean-Paul Mahé –
Thierry Gauvin – Pascal Jourdan – Eliane Bonnotte – Thierry Gauvin – Monique Berra –
Mickaël Deroubaix – Evelyne Frugier – FPG – Communication – Sport.

Modification du code de pointage TeamGym :

Texte modifié applicable dès septembre 2006

TUMBLING

19 Composition (2 points) p 23

19.1 Les éléments doivent correspondre aux capacités et à la maturité des gymnastes (1)

Si le groupe présente des éléments qui sont trop difficiles pour les gymnastes, une déduction sera appliquée selon le nombre de gymnastes qui ont échoué.

La déduction est de 1 point par gymnaste et par chaque passage même si cela dépasse les 2 points de composition. La difficulté réalisée par le gymnaste n'est pas prise en compte.

20.1 Valeur de difficulté p26

Détente : les doubles rotations en salto et en vrille ne sont pas autorisées.

Découverte : les rotations longitudinales ne sont pas autorisées.

MINI TRAMPOLINE

26 Composition (2 points) p 29

26.1 Les éléments doivent correspondre aux capacités et à la maturité des gymnastes (1)

Si le groupe présente des éléments qui sont trop difficiles pour les gymnastes, une déduction sera appliquée selon le nombre de gymnastes qui ont échoué.

La déduction est de 1 point par gymnaste et par passage même si cela dépasse les 2 points de composition. La difficulté réalisée par le gymnaste n'est pas prise en compte.

27.1 Valeur de difficulté – p 32

Découverte - Détente : le double salto et la double vrille ne sont pas autorisés.

Découverte : les rotations longitudinales ne sont pas autorisées.

(1) – 1 point